



service public d'eau potable

2021

Rapport d'activités



L'Edito du Président



Les élus de Eau du Morbihan sont très attachés à la transparence. Ainsi, comme chaque année, et en complément du rapport sur le prix et la qualité du service, le rapport d'activités permet d'explicitier de façon illustrée les actions et projets du Syndicat, au service des territoires et des abonnés.

Après le renouvellement des instances fin 2020, l'année 2021 a permis aux nouveaux délégués syndicaux d'appréhender les enjeux, de mettre en place les commissions locales, instances de concertation et de proximité, et de fixer le cap pour le mandat.

Eau du Morbihan est bien en ordre de marche pour faire face aux nombreux défis auxquels le service public d'eau potable doit faire face.

La qualité de l'eau est bien sûr une priorité constante. Eau du Morbihan s'emploie activement à la préservation de l'eau brute prélevée : le Syndicat poursuit l'établissement et suivi des périmètres de protection des captages, et renforce sa collaboration avec les opérateurs de bassin versant. L'ensemble des infrastructures fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue pour assurer la

qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée, pour optimiser la performance des installations. En particulier la problématique des métabolites de pesticides, dont la recherche a été introduite dans le contrôle sanitaire mi-2021, mobilise les élus et les équipes, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions curatives comme préventives.

La quantité est aussi une préoccupation majeure, face à l'évolution démographique du Morbihan et à son dynamisme économique, dans un contexte de changement climatique. La diversification des ressources souterraines et de surface, ainsi que le réseau départemental d'interconnexions, permettent de répartir la ressource. Ce partage et cette mutualisation se font notamment en fonction de la disponibilité des ressources en eau et des besoins des territoires, soumis, pour beaucoup, à une forte saisonnalité de la demande. A cette organisation technique s'ajoutent des campagnes de sensibilisation, ainsi que des partenariats et actions portant sur les économies d'eau, visant les différents abonnés (particuliers, entreprises, agriculteurs).

Enfin, la performance du service passe par une gestion patrimoniale ambitieuse. Eau du Morbihan investit chaque année 7 millions d'euros dans le renouvellement des canalisations et la réhabilitation des réservoirs de Distribution, pour ses 113 000 abonnés. 40 M€ ont été investis pour diversifier la ressource, moderniser les unités de production, développer les stockages et les feeders d'interconnexions sur la période 2015-2020. Cette volonté d'investissement se poursuit sur le mandat en cours.

Pour mener à bien tous les projets et améliorer encore la qualité du service rendu aux abonnés et aux territoires, Eau du Morbihan s'appuie sur des partenariats et collabore activement avec les différents acteurs : la Chambre de Commerce et d'Industrie au sein du projet ECOD'O, la Chambre d'agriculture, les structures porteuses de démarches de bassin versant sur les sujets qualitatifs de la ressource et en particulier l'usage des pesticides, le BRGM et les acteurs des autres départements bretons, pour améliorer la connaissance dans une logique de prospective et d'anticipation, ...

Compte tenu de la raréfaction annoncée de la ressource en période d'étiage, et des épisodes de sécheresse plus fréquents et afin de prévenir d'éventuels conflits d'usages, une réflexion et des actions coordonnées doivent également se renforcer avec les communes et EPCI à fiscalité propre : plus que jamais, la ressource en eau doit être placée au cœur des projets de développement, d'aménagement et d'urbanisme. La sécheresse 2022 en est l'illustration et doit nous interpeller. Ces défis ne pourront être relevés que collectivement, chacun à son niveau et dans son domaine d'intervention, dans un esprit de concertation, de complémentarité et de solidarité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2021.

Le Président,
Dominique RIGUIDEL

une eau de qualité

pour tous les Morbihannais



Sommaire

- La collectivité - Situation 2022 P5
- Chiffres clés 2021 P9
- Actualité 2021: zoom sur les métabolites de pesticides P10
- Compétence Production P12
- Compétence Transport..... P20
- Compétence Distribution P22
- Exploitation du service P25
- Partenariats et études..... P31
- Indicateurs financiers P33
- Moyens humains P37
- Transparence et information..... P38



Eau du Morbihan est un syndicat mixte fermé, dont la dernière modification statutaire a été actée par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019. Une modification statutaire doit intervenir fin 2022 afin de mettre à jour la liste des collectivités adhérentes et le périmètre d'intervention.

Membres et périmètre

En effet, depuis 2019, de nombreuses évolutions sont intervenues parmi les membres de Eau du Morbihan :

- L'évolution des compétences des EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - Toutes les Communautés de Communes ont pris la compétence eau et adhèrent à Eau du Morbihan, hormis Arc Sud Bretagne et Questembert communauté. Sur ces 2 périmètres, les membres sont les communes et le Syndicat intercommunal de la Région de Questembert.
 - A noter l'adhésion partielle de 2 Communautés d'agglomérations : Redon Agglomération Bretagne Sud pour son périmètre morbihannais, et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour partie.
 - Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté au 31 décembre 2021, les 2 communautés de communes créées au 1^{er} janvier 2022, à savoir Baud Communauté et Centre Morbihan Communauté, adhèrent à Eau du Morbihan, pour l'ensemble des compétences.

- L'évolution du Syndicat de la Région de Questembert :

Le SIAEP de la Région de Questembert a connu plusieurs évolutions successives :

- 01/01/2020 : adhésion des communes de Caden et Malansac
- 01/01/2021 : adhésion des communes de Pluherlin et Saint Gravé
- 01/09/2022 : adhésion des communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix.

- Une évolution sur le périmètre de Pontivy Communauté :

- Le conseil communautaire a exprimé la demande, par délibération du 21 juin 2022, d'adhérer à Eau du Morbihan pour tout son périmètre morbihannais, correspondant à l'extension à la commune de Le Sourn,
- Création de la commune nouvelle de Saint-Gérard-Croixanvec.

Compétences

Ainsi, Eau du Morbihan exerce, au 1^{er} septembre 2022, les compétences Production et Transport d'eau potable à titre obligatoire sur 199 communes, contre 196 en 2021, et la compétence à la carte Distribution pour 107 d'entre elles.

Les données du présent rapport relèvent de l'année 2021.

Les compétences à la carte Assainissement collectif et non collectif ont été introduites dans les statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 afin de proposer le portage d'un service supplémentaire aux membres.

Ce nouveau service s'adresse en particulier aux Communautés de Communes qui doivent se doter de cette nouvelle compétence au plus tard en 2026 et ont donc le choix de l'exercer en propre ou de s'appuyer sur l'organisation, les moyens et l'expertise déjà développés par Eau du Morbihan.



Situation septembre 2022

11 communautés de communes et d'agglomération

2 syndicats

10 communes

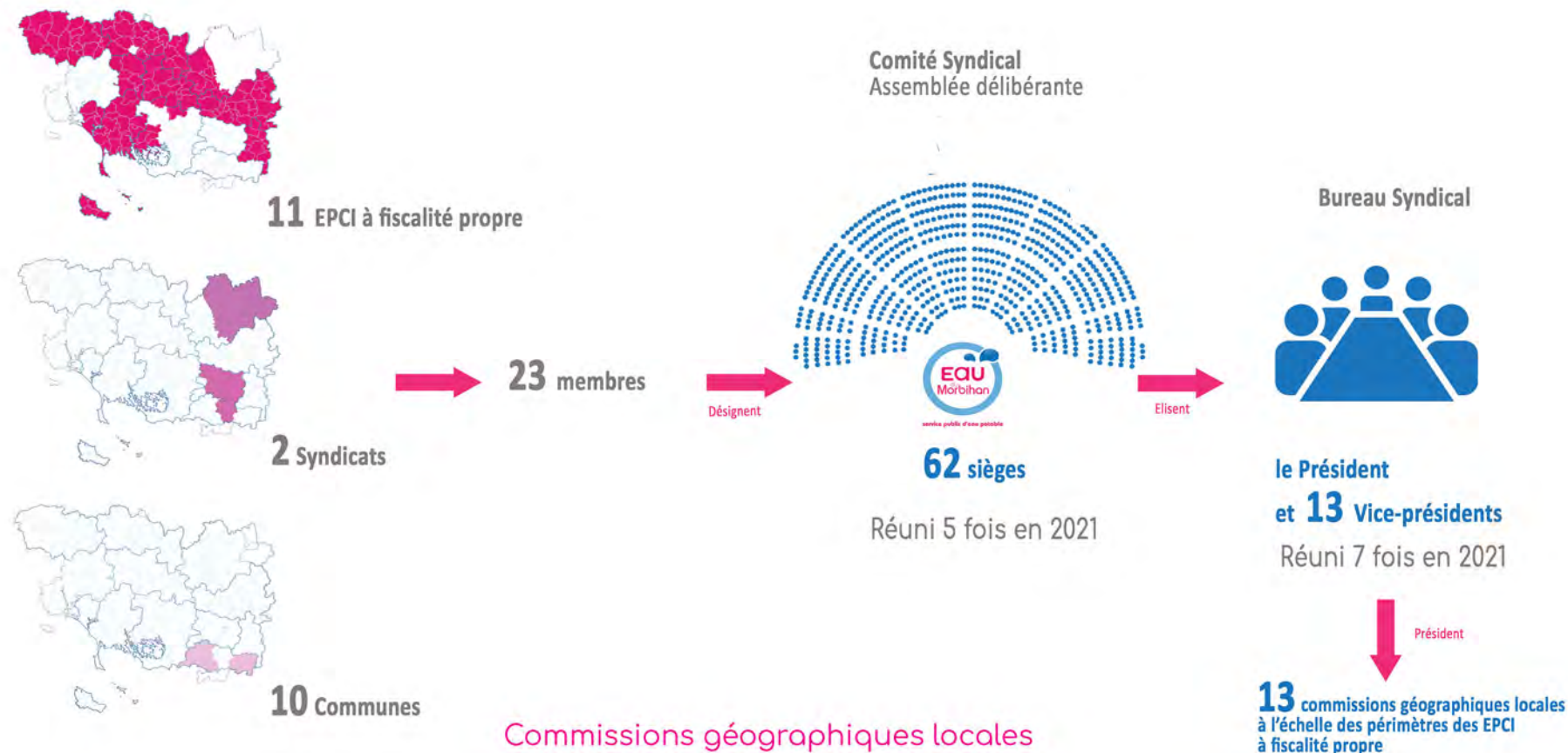


Légende:

- Commission géographique locale
- Compétences Production et Transport
- Compétences Production, Transport et Distribution
- Commune adhérente
- Collectivité membre
- Hors périmètre



Gouvernance



Commissions géographiques locales

Les statuts de Eau du Morbihan prévoient la création de Commissions géographiques locales, instances d'échanges et de concertation à l'échelle de chaque EPCI à fiscalité propre. Les compositions, rôles et missions de cet échelon de proximité et les articulations avec l'assemblée délibérante sont définies dans une Charte de Gouvernance, approuvée par le Comité Syndical le 29 janvier 2021.

En 2021, 32 réunions locales ont été organisées sur les territoires afin d'échanger sur l'actualité de Eau du Morbihan, les projets locaux, les travaux, la situation de la ressource...

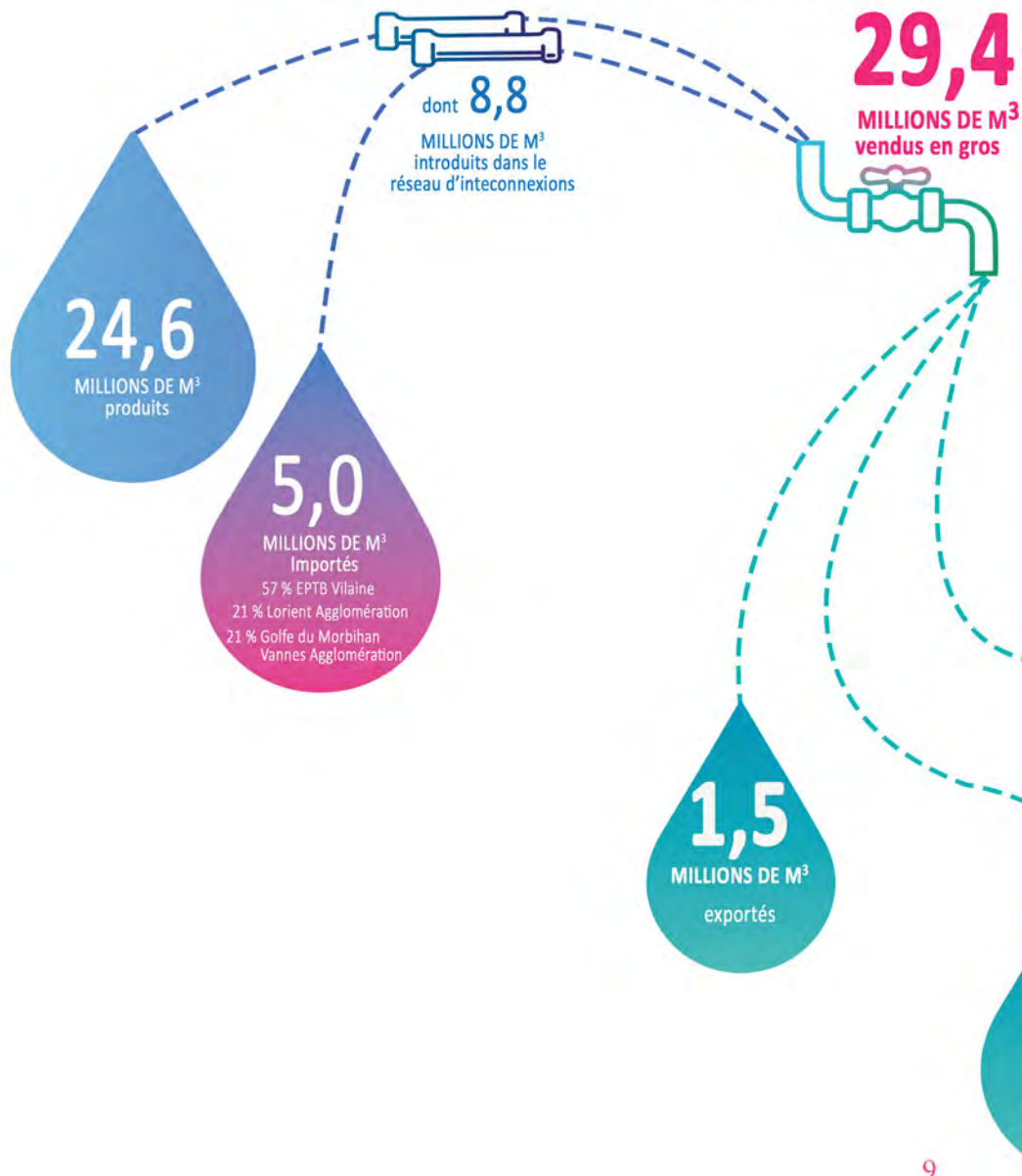


Bureau Syndical

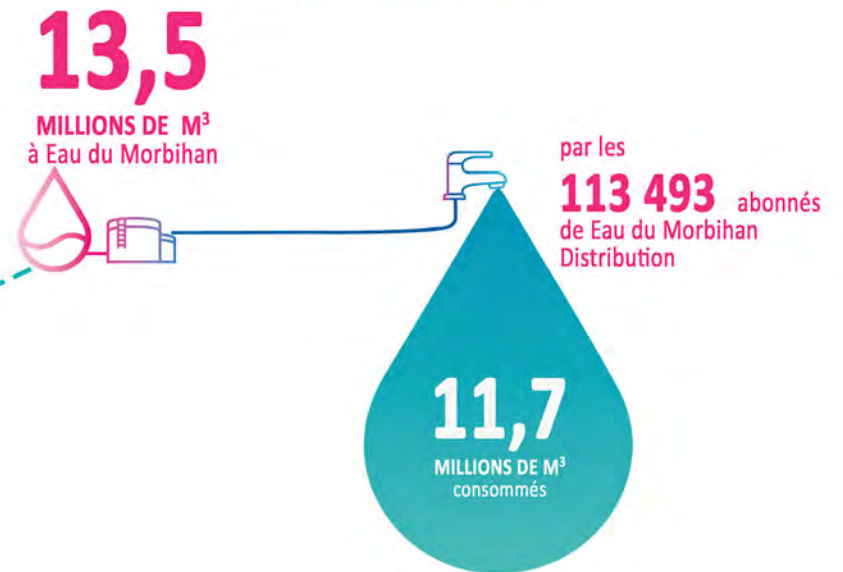




Production et Transport



Distribution



Référence RPQS 2021 - chiffres arrondis



Les METABOLITES dans l'eau du robinet

Pourquoi les métabolites sont évoqués seulement maintenant ?

Jusqu'à présent, les techniques d'analyse ne permettaient pas de détecter les métabolites avec fiabilité.

Grâce aux progrès techniques, aujourd'hui les métabolites et de nombreuses molécules de pesticides sont ajoutées au contrôle sanitaire.



Puis-je boire l'eau du robinet ?

En Morbihan, le métabolite le plus détecté est l'ESA-Métolachlore. Pour ce paramètre, la norme de conformité réglementaire est fixée à 0,1 µg/L.

Des concentrations supérieures, pouvant parfois avoisiner 1 µg/L, sont observées dans certains secteurs. Les concentrations retrouvées restent cependant 500 fois plus faibles que la référence sanitaire de 510 µg/L.

En deçà de cette valeur, les autorités sanitaires précisent que cette molécule n'engendre aucun effet néfaste pour la santé.

Qu'est-ce qu'un métabolite ?

C'est le produit de la dégradation d'une molécule (de pesticide par exemple).



Comme les pesticides, les métabolites peuvent se retrouver dans l'eau prélevée pour l'eau potable (nappes, rivières, barrages).

Quelles sont les solutions ?

Poursuivre les actions pour réduire à la source les pesticides.

Moins de pesticides utilisés =
Moins de pesticides et de métabolites dans l'eau prélevée

Mettre en place des traitements adaptés aux pesticides et aux métabolites sur les usines de production d'eau potable qui le nécessitent.

Faire venir de l'eau d'une ressource plus éloignée si le réseau d'eau potable le permet.



eaudumorbihan.fr

Depuis mi-2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) recherche de nouveaux paramètres dans l'eau distribuée : des métabolites de pesticides, produits de la dégradation ou de la transformation des substances actives de pesticide.

Quelques définitions

Pesticides et métabolites

Les pesticides recouvrent les Substances Actives chimiques contenues dans les produits phytopharmaceutiques et biocides exerçant une activité générale ou spécifique sur les organismes nuisibles ou indésirables (insectes, plantes, champignons ...).

Les métabolites de pesticides sont des produits issus de la dégradation ou de la transformation de ces substances actives (SA). Leur caractère pertinent (effets similaires à ceux de la molécule mère), est défini par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire).

Valeur réglementaire et valeur sanitaire

La limite réglementaire pour les eaux distribuées (après traitement) est de 0,1 µg/L par substance individuelle (pesticides et métabolites pertinents) et 0,5 µg/L pour la somme des pesticides. Pour certaines substances, il existe un calcul de valeur sanitaire Vmax réalisé par l'ANSES : en dessous de ce seuil, une consommation n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé. Une eau distribuée présentant une teneur en métabolite pertinent supérieure à 0,1 µg/L et inférieure à la Vmax est non conforme réglementairement, mais sans risque pour la Santé.

Métabolites en Morbihan

A ce jour, seul l'ESA-métolachlore, issu de la dégradation du métolachlore (interdit depuis 2006) et du S-métolachlore, pesticide utilisé pour désherber des cultures comme le maïs ou les légumes, est retrouvé dans plusieurs ressources du département à des valeurs supérieures à 0,1µg/l, mais qui restent très inférieures à la Vmax définies par l'ANSES de 510 µg/L. Cette molécule est également présente dans les autres départements Bretons et plus généralement dans le grand Ouest.



Actions mises en œuvre en 2021

Pour éviter un dépassement de la limite de qualité de 0,1 µg/L, des dispositions ont été prises dès le printemps 2021, en poursuivant 2 objectifs :

- maintenir en production, si cela est techniquement et financièrement possible, les stations d'eau souterraine de faible capacité, non équipées de traitement, qui contribue à la diversification de la ressource et à faire face aux besoins de consommation,
- ne pas dégrader, par le jeu des configurations de dilution sur les ressources ou via l'interconnexion, la sécurisation de l'alimentation en eau et la gestion quantitative, dans un contexte de changement climatique.

Dilutions, sur certains sites

- Dilution des ressources : certaines unités de production disposent de plusieurs ressources (puits + forage, ...), pouvant présenter des contaminations différentes. Après caractérisation, les mélanges ont été optimisés.
- Dilution des eaux traitées ou changement de mode d'alimentation : des reconfigurations du réseau d'interconnexions et du mode d'alimentation de certains secteurs ont été mises en œuvre, dans l'attente de solution pérenne.

Optimisation des filières de traitement existantes

En fonction des filières de traitement existantes sur les unités d'eau superficielles, des optimisations ont été mises en œuvre (dosage et type de charbon, ...). Sur les stations présentant des dépassements ou des risques de dépassement, un programme d'investissement spécifique est défini. Une enveloppe de 2.24 M€ est prévue au PPI 2022-2026. Tant en investissement qu'en fonctionnement, cette évolution impactera le prix de l'eau.

Actions préventives sur la ressource

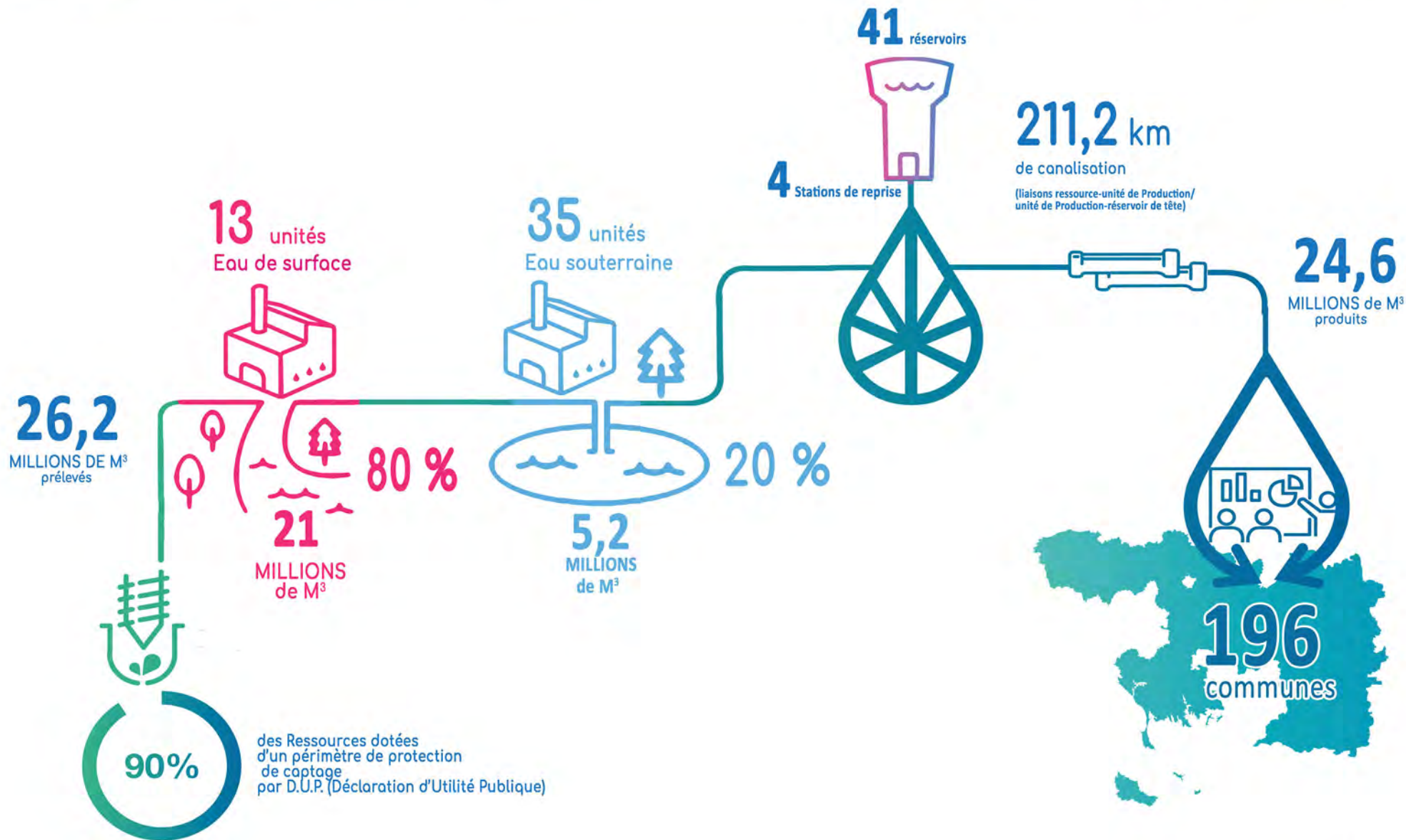
Les collaborations avec les structures de Bassin versant sont renforcées afin d'accentuer les actions à mener auprès des exploitants agricoles dans les périmètres de protection de captages et aires d'alimentation, pour accompagner de façon ciblée les exploitants dans l'évolution de leurs pratiques. Des échanges ont également lieu avec les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture.

Situations de non-conformité avérée dans le cadre du contrôle sanitaire

Grâce à ces actions, l'eau est conforme. Cependant, des cas ponctuels de non-conformité peuvent être constatés, dès lors que le retour à la conformité nécessite un délai. Si des actions correctives rapides ne peuvent s'envisager, un plan d'actions spécifiques est élaboré, au sein d'un dossier de demande de dérogation. Le Code de la Santé Publique prévoit la possibilité de dérogations, dans le cadre de valeurs inférieures à la Vmax, et donc sans risque pour la santé, conformément à l'expertise de l'ANSES et des autorités sanitaires.

Deux situations de non-conformités ont été constatées en 2021, sur les Unités de Distribution dites de Pontivy Stival et Pontivy Ouest, alimentées par la station de Trévelin à Cléguérec, et l'UDI de Scorff amont, alimentée par la station de Bot Coët à Ploërdut. Ces deux unités traitent des eaux souterraines, les filières n'étant pas pourvues de traitement des pesticides. Les dossiers de dérogation ont été déposés en décembre 2021, et instruits par l'ARS en 2022. Par arrêtés préfectoraux du 13 avril 2022, Eau du Morbihan, et Pontivy Communauté sont autorisés à poursuivre la Distribution de l'eau, pour 3 ans. Des actions curatives (traitement) et préventives sont actées. Les modalités d'information du public font également l'objet d'obligations : une communication ciblée auprès des abonnés concernés est mise en place (information accompagnant la facture, site internet).

Les recherches en métabolites au titre du contrôle sanitaire n'ont pas couvert l'ensemble du périmètre de Eau du Morbihan sur l'année 2021. Un bilan exhaustif sera intégré au prochain rapport d'activités 2022.





Ressource, protection et prélèvement

1 Qualité de l'eau = les actions sur les bassins versants

En 2021, Eau du Morbihan a soutenu les structures menant des opérations de bassin versant visant la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau à hauteur de 217 000 € HT, avec priorité aux périmètres de protection et aux aires d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE Loire-Bretagne.

2 Etudes et travaux sur les barrages

En 2021, une opération majeure a été réalisée sur le barrage du Lac au Duc à Ploërmel et Taupont, avec des travaux de sécurisation du barrage.

Contexte : Ce barrage en remblai d'une hauteur d'environ 9 m stocke un volume de 3,7 millions de m³ à sa cote de retenue normale et supporte en crête la route départementale RD 8. Il est équipé en rive droite d'un évacuateur de crues, qui s'est révélé sous-dimensionné puisque des risques de surverse apparaissaient lors des crues d'occurrence centennale, phénomène pouvant provoquer la rupture du barrage par érosion du remblai.

Objectifs : Un nouvel évacuateur de crue a donc été réalisé, ainsi qu'un confortement de son parement aval afin de garantir sa stabilité et donc la sécurité des biens, activités et personnes en aval de la retenue.

Le projet comprenait également la pose d'une vanne clapet de 50 cm de haut en amont de l'évacuateur existant pour optimiser la gestion du niveau de la retenue hors période de crue, dans l'objectif de stocker 1 million de m³ d'eau supplémentaire en début d'été.

La maîtrise d'ouvrage des travaux a été assurée par Eau du Morbihan, pour le compte des différents propriétaires et maîtres d'ouvrages partenaires de l'opération : Eau du Morbihan, Département du Morbihan, Commune de Ploërmel, Commune de Taupont, SIAEP de Brocéliande et Ploërmel Communauté



vue en aval du barrage



vue en amont du barrage

Le plan de financement a été le suivant :



33.33 %



33.33 %



10 %



10 %



8.33 %



5 %



Travaux :

- Lot 1 – Travaux forestiers et paysagers pour un montant de 30 000 € HT
- Lot 2 – Terrassement et génie civil pour un montant de 1 899 710 € HT
- Lot 3 – Hydromécanique pour un montant de 93 350 € HT.

Du fait de la présence de très nombreux réseaux dans le corps du remblai du barrage, un marché de dévoiement des réseaux AEP et assainissement (en groupement de commande avec Ploërmel Communauté).

Le Département a pris à sa charge la rénovation de la voirie (chaussée de la route et voie verte) ainsi que les équipements de sécurité.

Les travaux de sécurisation du barrage se sont déroulés de mars 2021 à février 2022, avec une fermeture complète de la circulation routière entre mai 2021 et avril 2022.



Barrage du Lac au Duc à Ploërmel

3 Diagnostics et réhabilitations de forages et de captages

Contexte : Après des diagnostics réalisés en 2019 et des dossiers réglementaires réalisés en 2020, notamment concernant les aspects faune et flore de ce site Natura 2000, les travaux ont consisté à sécuriser les forages (reprise des équipements et des tubages, réalésages et cimentations) ainsi que les regards d'exploitation. Plusieurs anciens puits et sondages ont été rebouchés ou sécurisés en piézomètres.

Travaux : En 2021, Eau du Morbihan a réalisé des travaux de réhabilitation de forages sur le site des Landes de Lambrun sur la commune de Paimpont (35). Ce site alimente en eau potable la partie nord-est du SIAEP de Brocéliande, à partir de 5 forages et un puits, pour un débit total de 80 m³/h.

Montant : 218 000 € HT



forage lambrun

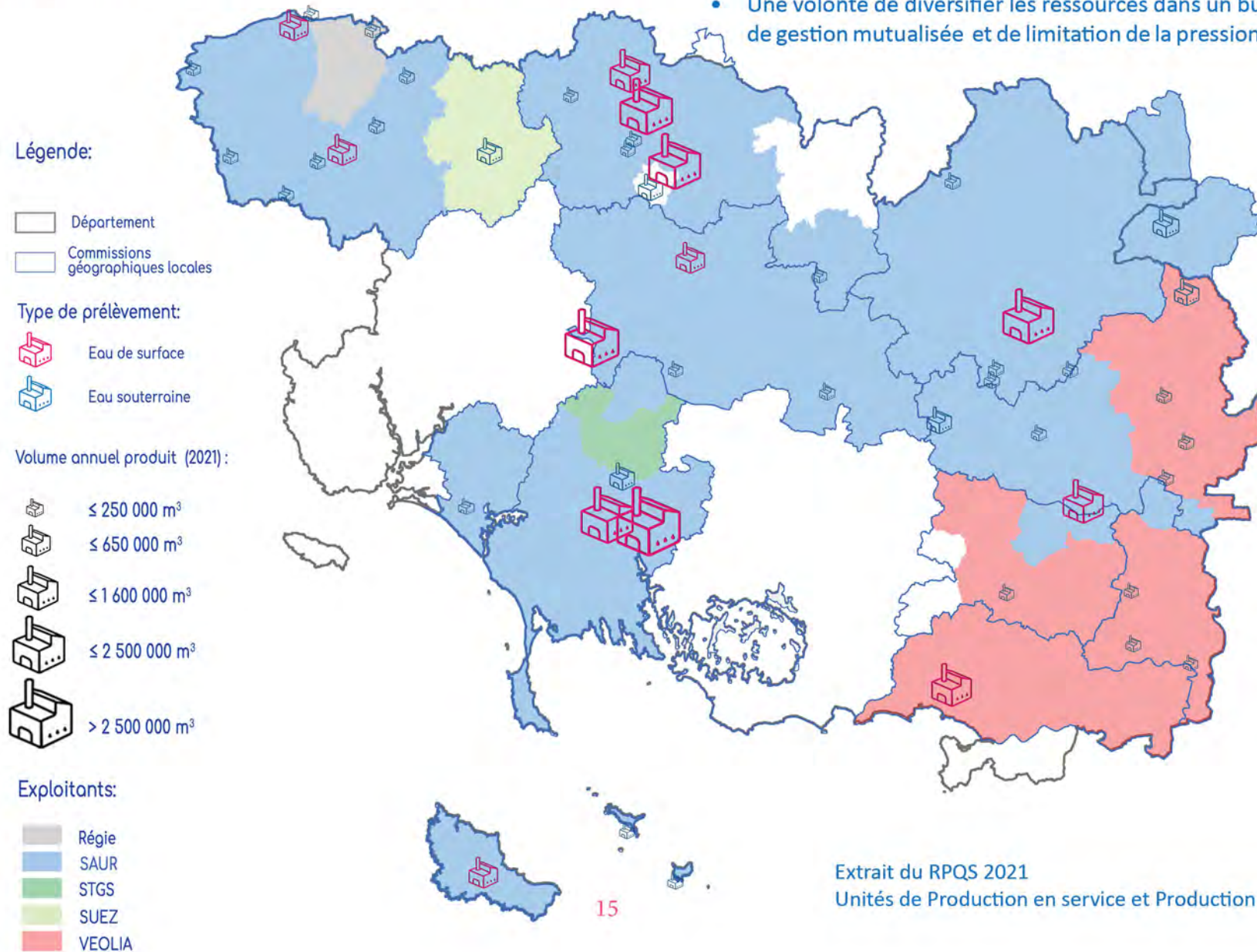




Infrastructures de Production Unités de traitement, canalisations et réservoirs

La mixité des ressources souterraines et superficielles et leur répartition territoriale marquent :

- Une priorité donnée aux ressources souterraines de proximité,
- Une volonté de diversifier les ressources dans un but de sécurisation de gestion mutualisée et de limitation de la pression de prélèvement.



Extrait du RPQS 2021

Unités de Production en service et Production annuelle



1 Mise en service de l'unité de Production d'Ar C'Hastell, commune de St Anne d'Auray

Contexte : Une unité de Production « historique » de Tréauray, vétuste, située sur BREC'H/PLUNERET, alimentant la communauté de communes AQTA, à partir de l'eau du barrage de Tréauray, dont la qualité peut être particulièrement dégradée en été.

Objectif : Remplacement de l'unité actuelle par une nouvelle unité performante, de capacité 1 000 m³/h, pouvant produire 20 000 m³ par jour, et création d'une nouvelle tour de prise, des canalisations de liaisons, rejet d'une partie des eaux de process après traitement en tête de retenue pour une meilleure gestion de la ressource.

Travaux : Démarrage des travaux en septembre 2018 pour 2 ans et demi
Mise en service : juin 2021 – arrêt de l'unité de Production de Tréauray en décembre 2021.

Montant : 16 M€ HT.

Compte tenu de l'importance de ce projet, un reportage présentant le contexte du projet, les étapes de construction et de process est mis en ligne sur le site de Eau du Morbihan. Il participe également à la communication sur le fonctionnement des infrastructures d'eau potable et s'insère dans les outils pédagogiques dans le cadre des visites du site.

Vidéos présentant le contexte du projet, les étapes de construction et de process sur le site web



Radier du bâtiment traitement des eaux, en cours de coulage



coulage de la dernière dalle



montage de la charpente



bardage en cours et pose du polycarbonate

Compétence Production



Cette infrastructure majeure pour le Morbihan a été inaugurée le 24 septembre 2021. Desservant le périmètre d'Auray-Quiberon Terre Atlantique, elle illustre la solidarité entre les territoires : ses capacités étant supérieures aux besoins locaux en hiver, l'eau produite est exportée vers le centre du Morbihan, déficitaire en ressource. En haute saison touristique, sa production est complétée à partir de la Vilaine et du Blavet, grâce au réseau d'interconnexions.



Unité de Production Ar C'Hastell - SAINTE-ANNE D'URAY





2 Dévoiement des réseaux, unité de production du Lac au Duc, commune de Ploërmel

Contexte : Sécurisation du barrage du Lac au Duc

Objectif : Dévoiement et renouvellement des réseaux d'eau potable (DN400) et d'assainissement (DN200), par le biais d'un groupement de commande avec Ploërmel Communauté.

Travaux : juin 2021

Montant : 271 000 € HT.

- Eau du Morbihan : 159 000 €
- Ploërmel Communauté : 112 000 €

2022 : Consultation des entreprises pour la construction d'une filière de traitement des terres de décantation, in situ.



dévoiement des réseaux- Lac au Duc à Ploërmel

3 Réhabilitation de la tour de prise d'eau brute, unité de production du Lac au Duc, commune de Ploërmel

Contexte : Entretien du patrimoine production

Objectif : Réhabilitation du génie-civil de la prise d'eau

Travaux : septembre 2021

Montant : 34 000 € HT.

4 Construction d'une lagune de décantation, unité de production de Ker Anna, commune de Séglien

Contexte : Amélioration de la qualité des eaux de process rejetées au milieu naturel

Objectif : Construction d'une lagune de décantation de prétraitement des eaux de process avant rejet dans le milieu naturel et renouvellement des réseaux d'eau brute

Travaux : septembre 2021

Montant : 90 000 € HT.



lagune de décantation Ker Anna- Séglien



5 Travaux de renouvellement partiel des canalisations d'eau brute de l'unité de production de Lambrun, commune de Concoret

Contexte : Entretien du patrimoine production, suite à un diagnostic caméra

Objectif : Renouvellement des conduites eau brute entre forages et unité de production

Travaux : septembre 2021

Montant : 40 000 € HT.



renouvellement des conduites d'eau brute- Lambrun à Concoret

6 Travaux de repérage et dévoiement de réseau d'eau brute commune d'Hoëdic

Contexte : Entretien du patrimoine production

Objectif : Renouvellement des conduites eau brute entre forages et unité de production

Travaux : avril 2021

Montant : 40 000 € HT.

2022-2023 : Réhabilitation des ouvrages de génie-civil et renforcement des capacités de stockage en eau traitée, afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur l'île de Hoëdic

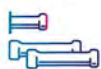




Objectif et fonctionnement du réseau départemental

- Assurer la continuité du service en tout temps, sur l'ensemble du périmètre pour :
 - pallier des arrêts programmés d'unités de production (maintenance, travaux) ou non programmés (déficit de ressource, panne, pollution),
 - apporter les volumes supplémentaires aux productions locales, en particulier aux périodes de pointe de consommation,
 - éviter des tensions supplémentaires sur la ressource en période sensible (étiage) ou sécheresse, en mobilisant et mutualisant les ressources disponibles.
- Outil de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de mutualisation et de solidarité.

211 KM
de feeder



7 sites
de surpressions



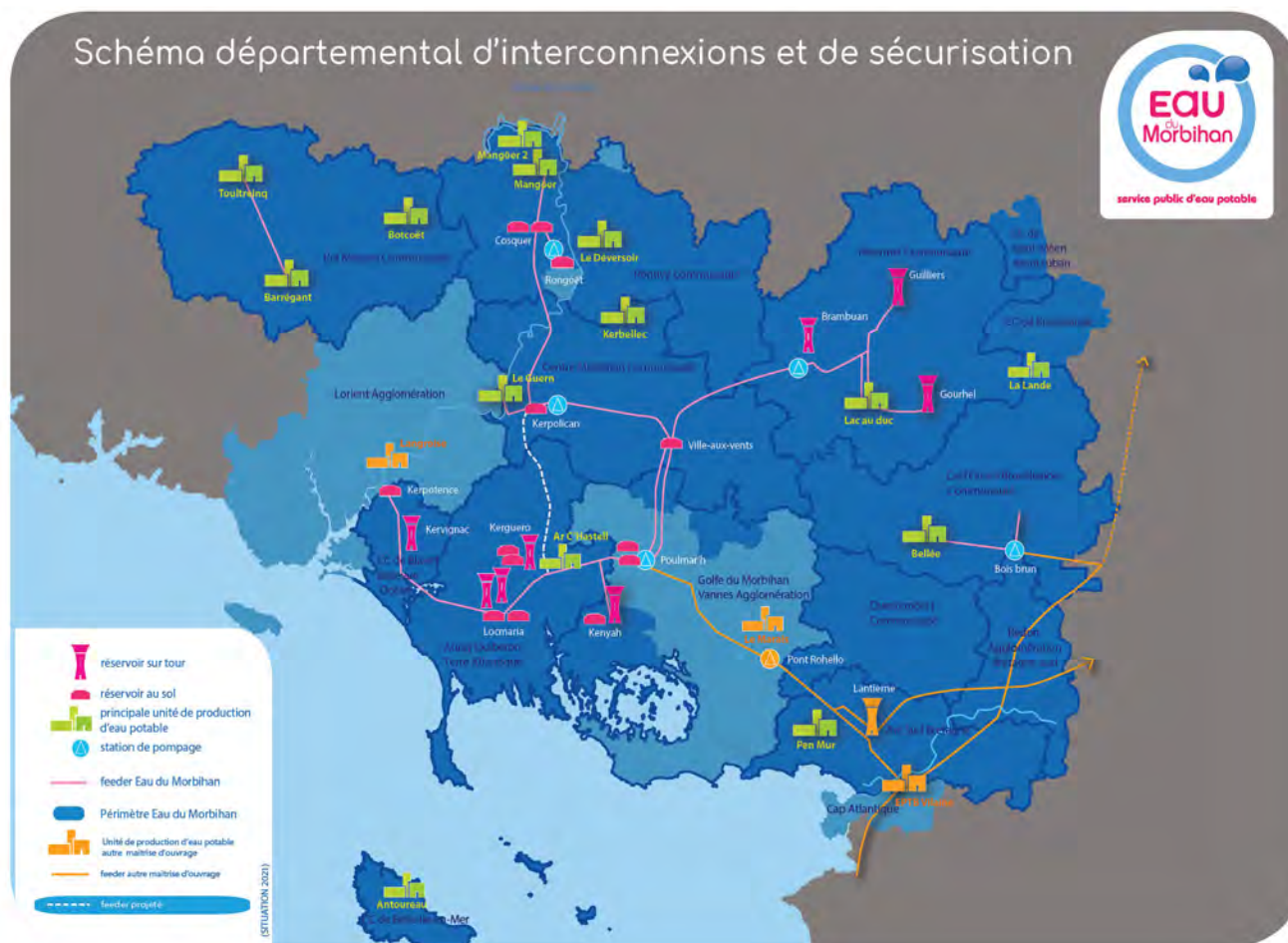
5 sites
de stockage



Compétence obligatoire
196 communes



Schéma départemental d'interconnexions et de sécurisation



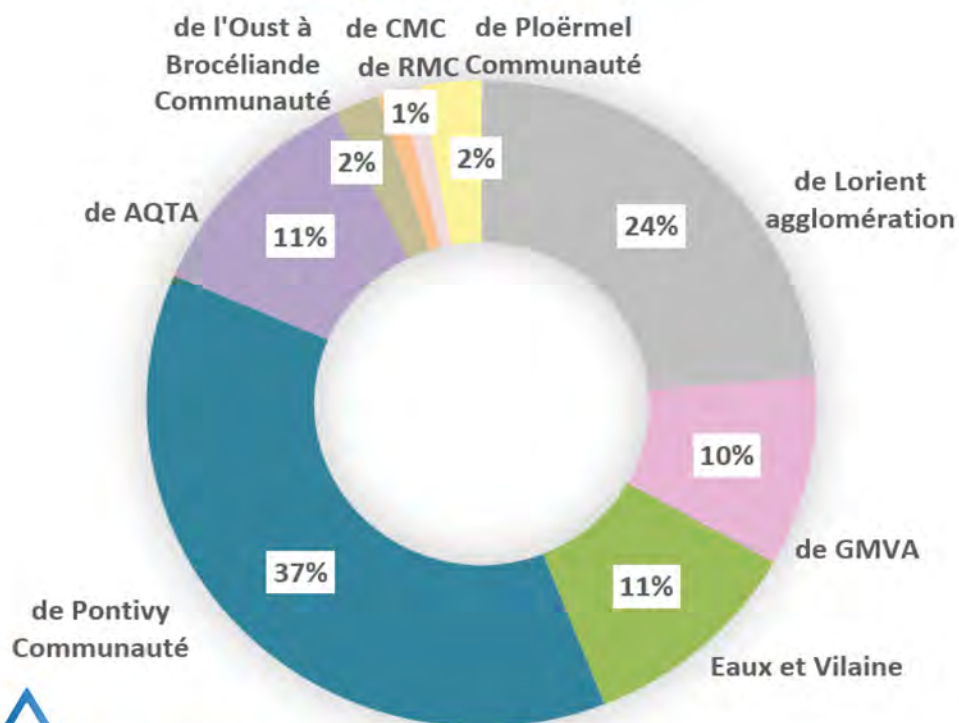


Mobilisation du réseau d'interconnexions

En fonction des disponibilités des ressources et des besoins des territoires, les services techniques de Eau du Morbihan établissent des consignes de gestion et de configuration des unités de production et du réseau d'interconnexions.

Le réseau a été fortement mobilisé en 2021, pour faire face à un besoin plus important qu'en 2020.

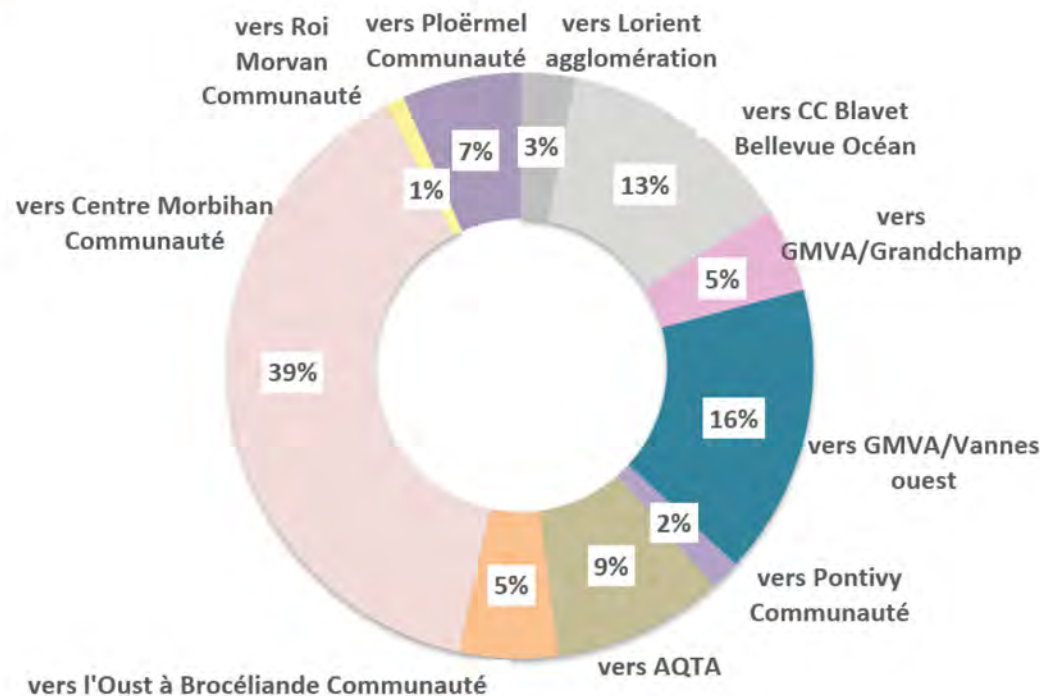
Origines des importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexions en 2021



Volume introduit : 8 771 377 m³

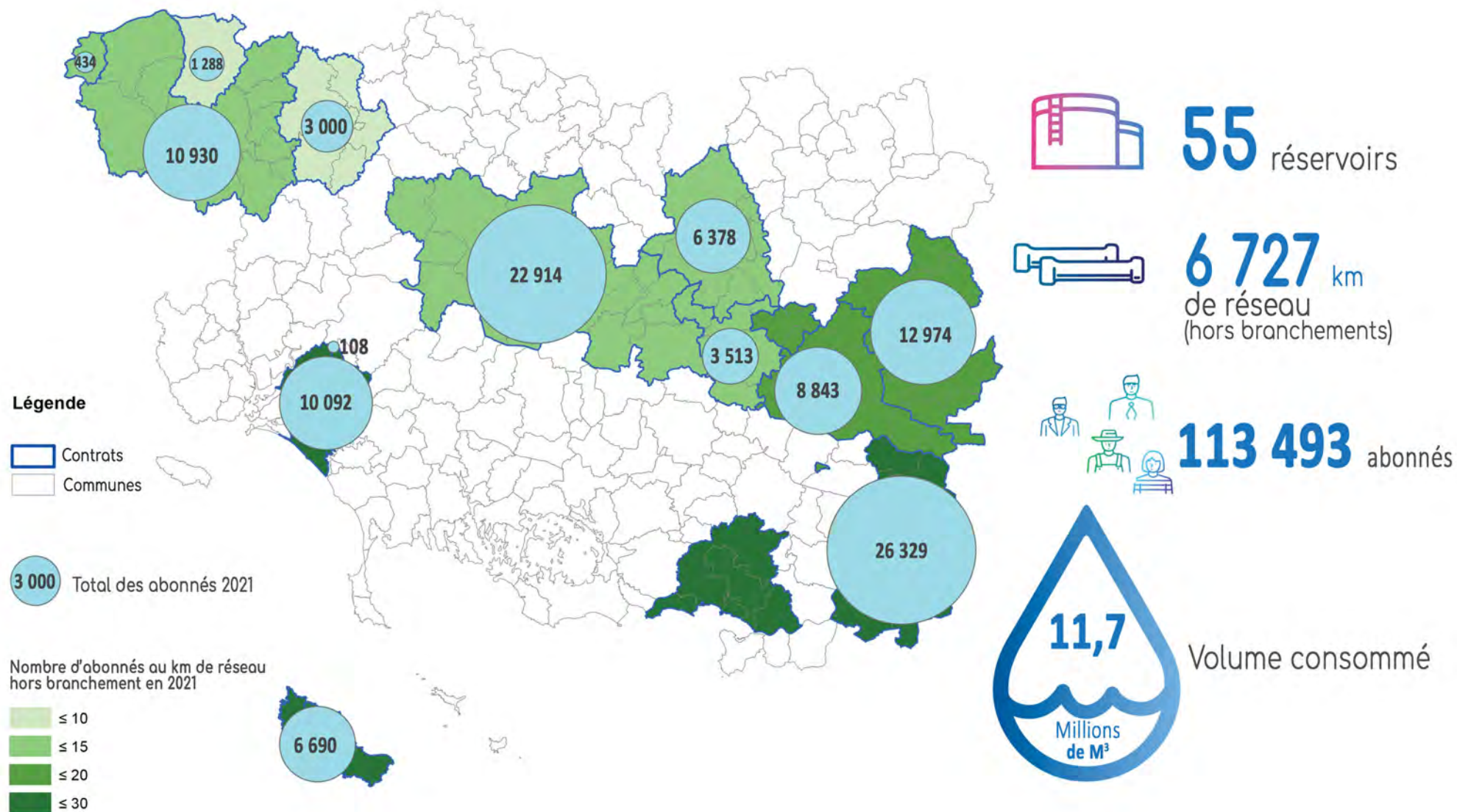
en % sur le volume

Secteurs d'exportations ou volumes desservis par le réseau d'interconnexions en 2021



Volume desservi : 8 456 849 m³

en % sur le volume





Travaux

1 Programme annuel

Objectif : Assurer la continuité et la qualité du service de Distribution, répondre aux besoins des collectivités membres et des abonnés.

Travaux 2021 : Les travaux de renouvellement des canalisations représentent une part importante des montants engagés. Les extensions sont majoritairement financées par des tiers, dans le cadre de projets d'aménagement publics ou privés.

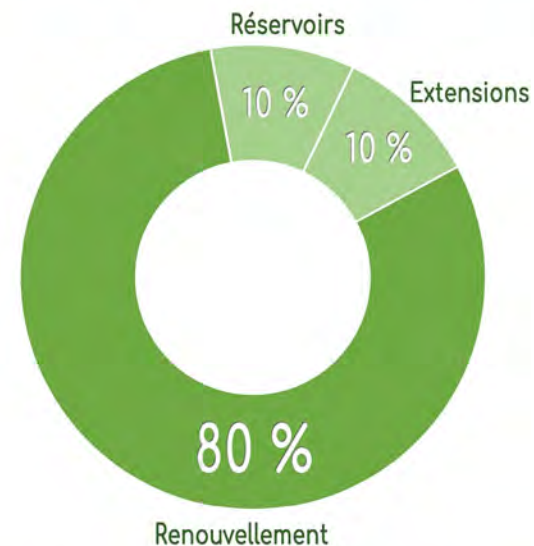
Montant : 6 431 295 € HT
soit environ 56,67 € par abonné.



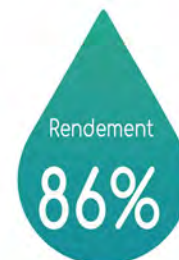
Arzal Bourgerelle Blutop



Répartition des investissements Distribution en 2021



Le renouvellement des réseaux est un gage de qualité et de pérennisation du service pour les générations futures. Il participe à la gestion patrimoniale des infrastructures et à leur performance.





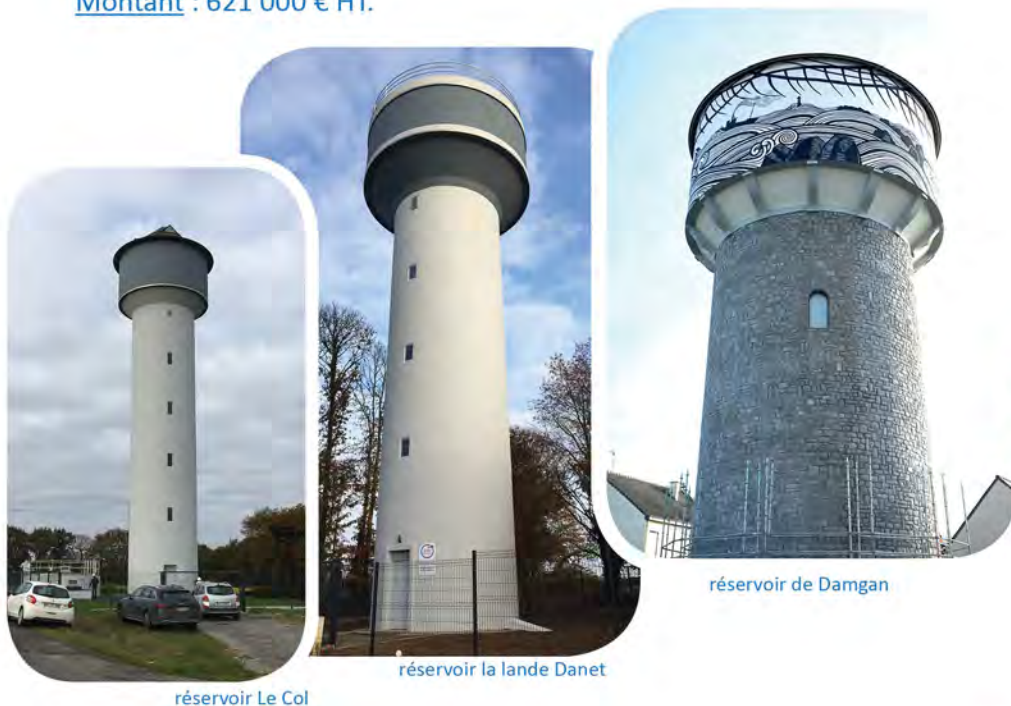
2 Programme pluriannuel de réhabilitation des réservoirs

Contexte : Réhabilitation progressive de l'ensemble des ouvrages de stockage engagée depuis 2017.

Objectif : Programme de remise à niveau par ouvrage (génie civil, étanchéité, sécurité, clôtures, ...).

Travaux 2021 : Reprise de l'étanchéité extérieure du réservoir de Damgan avec réalisation d'une fresque – Réhabilitation totale des réservoirs du Col à Augan et de La Lande Danet à Carentoir.

Montant : 621 000 € HT.



3 Programme Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

Contexte : Eau du Morbihan a décidé l'affectation d'une enveloppe de 500 000 € annuelle dédiée à la lutte contre les CVM.

Objectif : Localiser et traiter les canalisations potentiellement contaminantes. Le choix porte délibérément sur les canalisations de faible diamètre qui sont, soit isolées, soit renouvelées.

Déroulement du programme pluriannuel :

2021 – Réalisation de 4 campagnes de mesure sur 16 points préalablement identifiés répartis sur l'ensemble des territoires de distribution, pour l'établissement du programme de travaux programmé en 2022.

Subventionnement attendu : Le traitement des canalisations CVM est subventionnable à 50% par l'agence de l'eau Loire Bretagne, sur les territoires situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Montant des subventions attribuées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



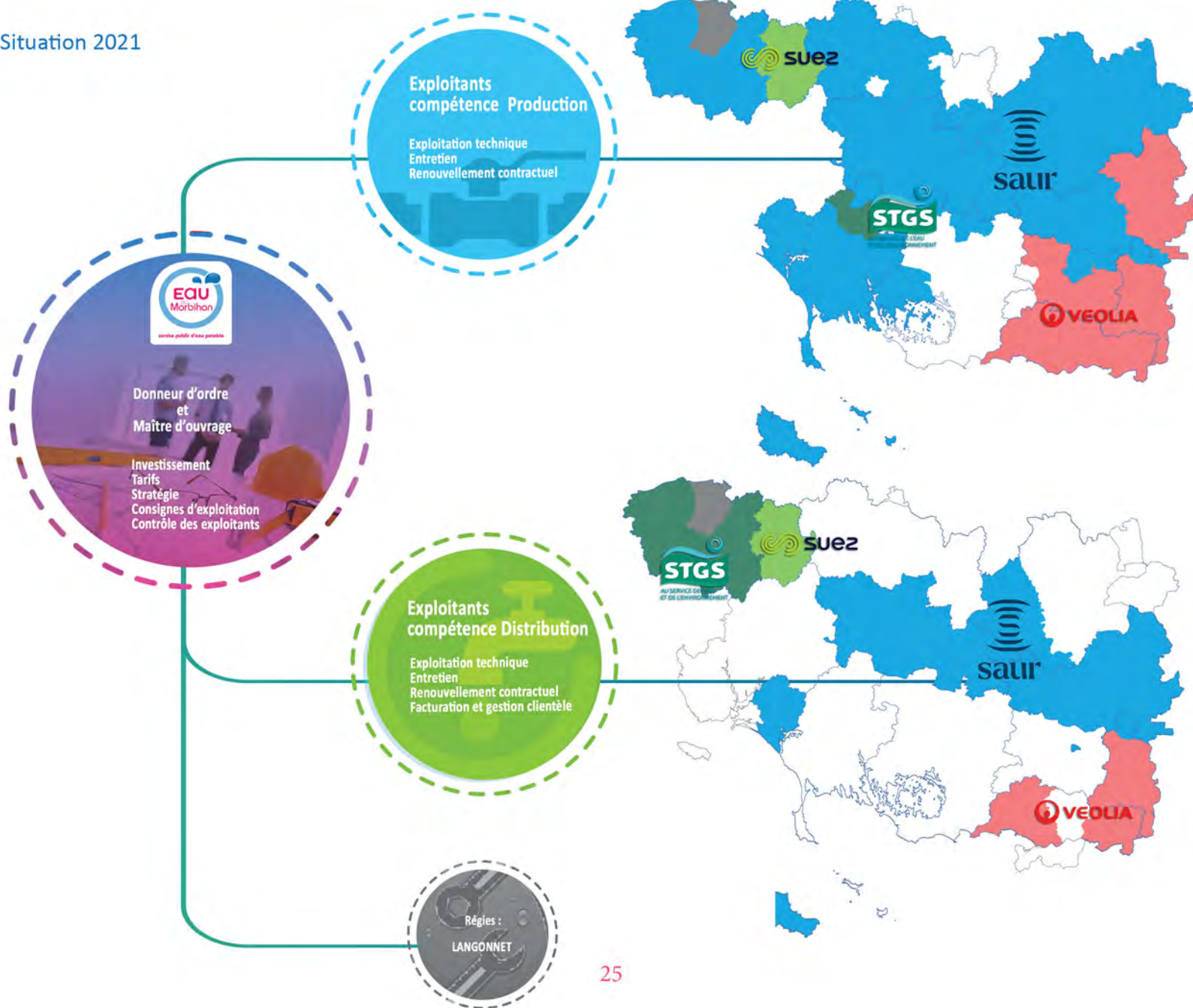
Renouvellement des conduites CVM commune de La Croix Héléan	65 000 € HT	50 %
---	-------------	------

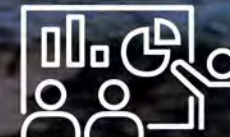
Financé par





Situation 2021





Au-delà du contrôle et du pilotage quotidien (contrôle des obligations contractuelles, visites techniques sur site, vérification de cohérence des données fournies et des comptages, adaptation des contrats aux évolutions du patrimoine,...), le service en charge du contrôle d'exploitation intervient sur l'ensemble du domaine traitant de l'exploitation, tant technique que contractuel ou financier.

Rapports

1 Rapports sur le prix et la qualité du service 2021 - réalisés en interne

Contexte : Obligation réglementaire.

Objectif : Présenter l'actualité du service par le biais de données chiffrées et d'indicateurs de performance, dans un souci de transparence.

Actions :

- Collecte et vérification des données auprès des exploitants, contrôle de cohérence,
- Compilation à l'échelle de Eau du Morbihan, interprétation,
- Validation en Comité Syndical du 01/07/2022,
- Présentation des données générales et locales à chaque Commission locale,
- Mise en ligne en accès tout public sur : www.eaudumorbihan.fr/télécharger
- Motion design des chiffres clés en ligne sur le site web.



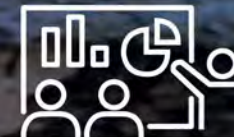
2 Rapports d'expertise - réalisés en interne

Contexte : Obligation réglementaire.

Objectif : Contrôle des obligations contractuelles pouvant aboutir à des pénalités financières en cas de non respect de certaines clauses des contrats.

Actions :

- Présentation des éléments principaux à chaque commission locale.
- Application des pénalités financières aux exploitants concernés le cas échéant.

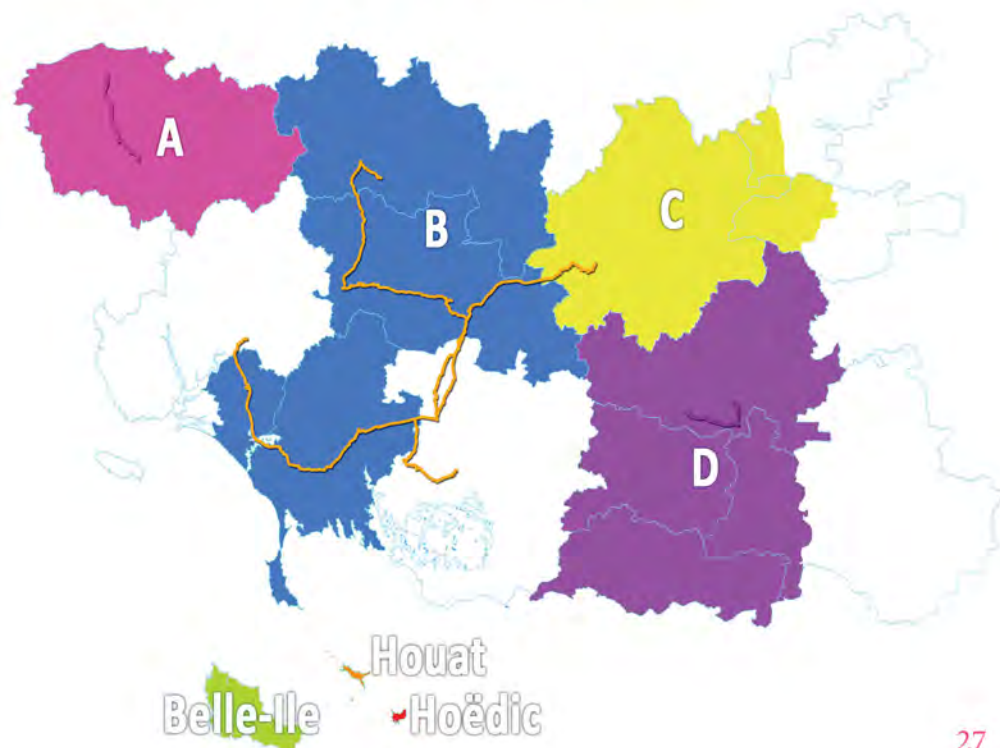


Évolution des périmètres d'exploitation

Le 30 juin 2017, le Comité Syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial en terme d'exploitation reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique.

Par décision du 8 décembre 2020, l'Assemblée a affiné ces découpages qui prennent dorénavant en compte la sécurisation, le réseau d'interconnexions et un traitement différencié spécifique aux îles.

Compétence Production -Transport



Compétence Distribution



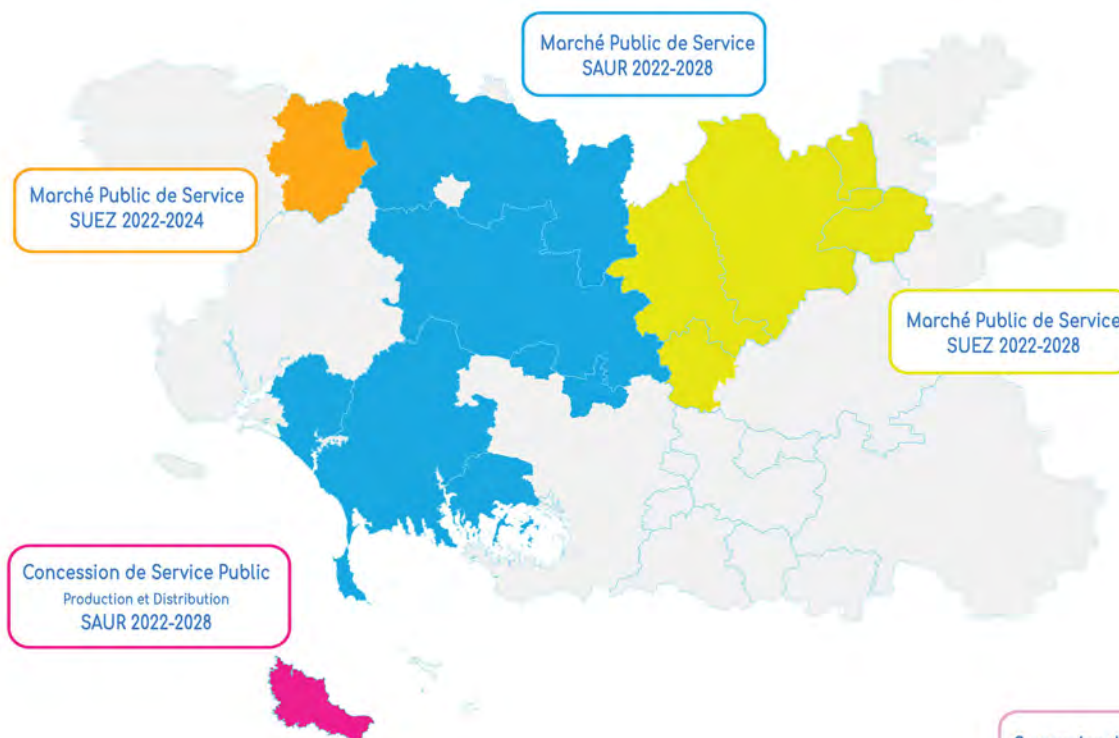
Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur en prenant en compte les transferts de compétence.

Au cours de l'année 2021, le Comité a décidé des périmètres et des modes de gestion des contrats à échéance au 31/12/2022. Les procédures sont mises en oeuvre en 2022.

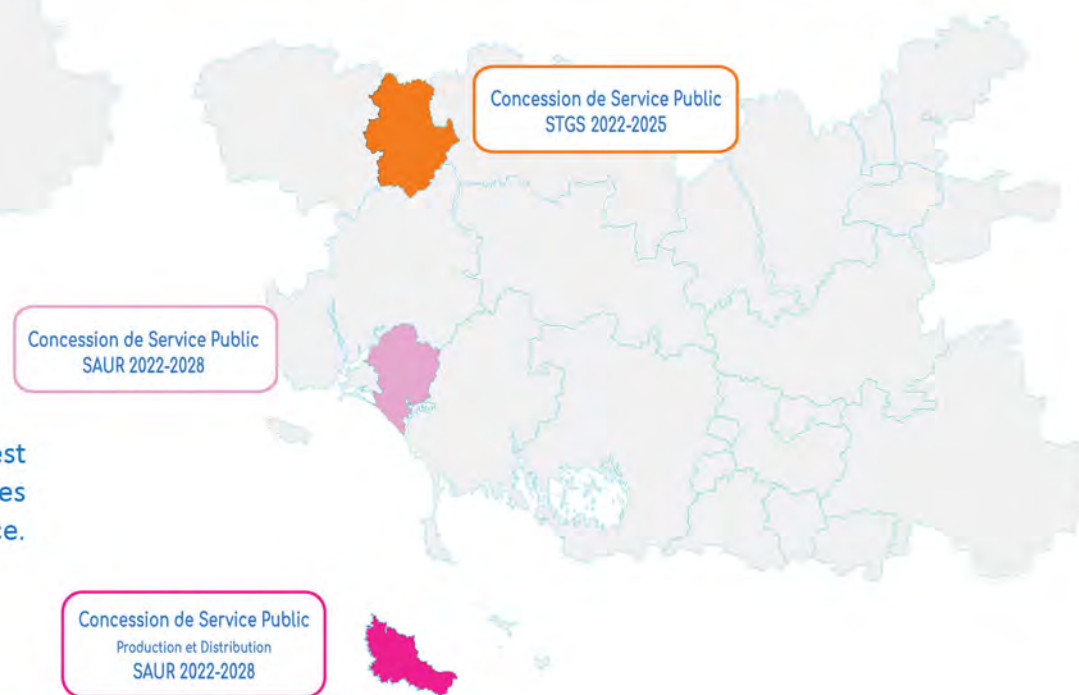


Nouveaux contrats conclus en 2021

Marchés attribués pour la compétence Production en 2021



Contrats attribués pour la compétence Distribution en 2021



En cas de changement d'exploitant, une période de tuilage est mise en place afin de permettre la transmission des données et des connaissances indispensables à la continuité et la qualité du service.



Nouveaux contrats conclus en 2021

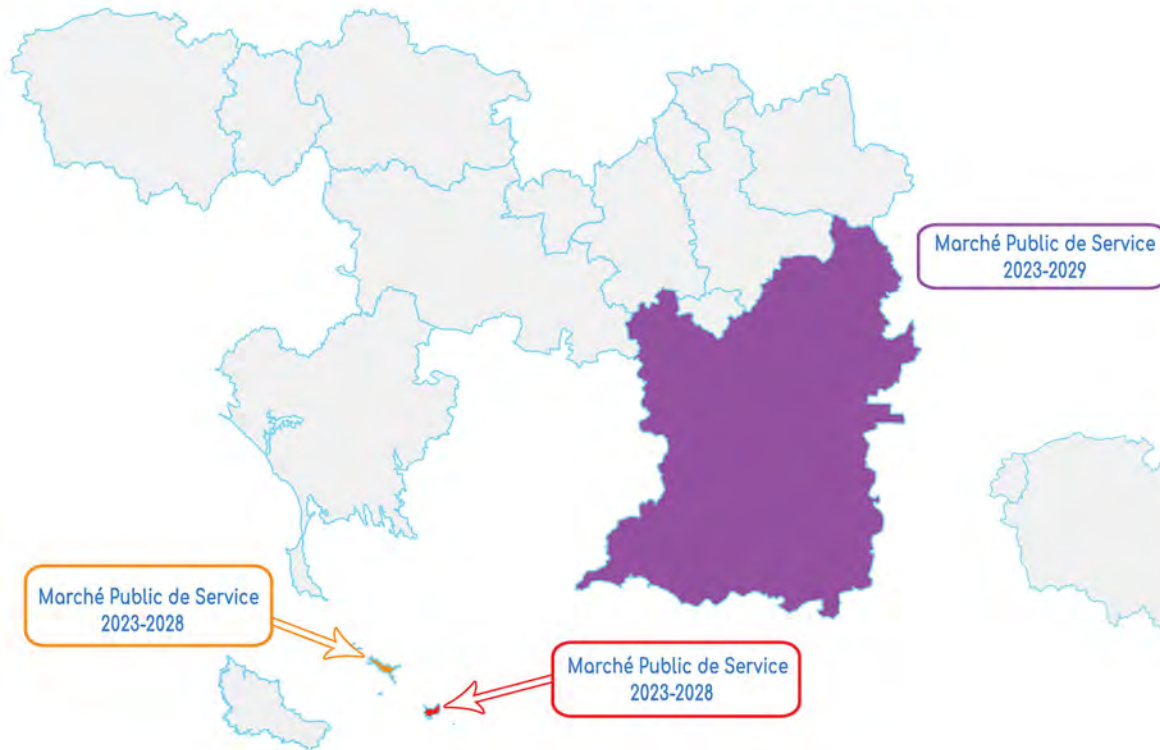
Marché attribué pour la Sécurisation en 2021



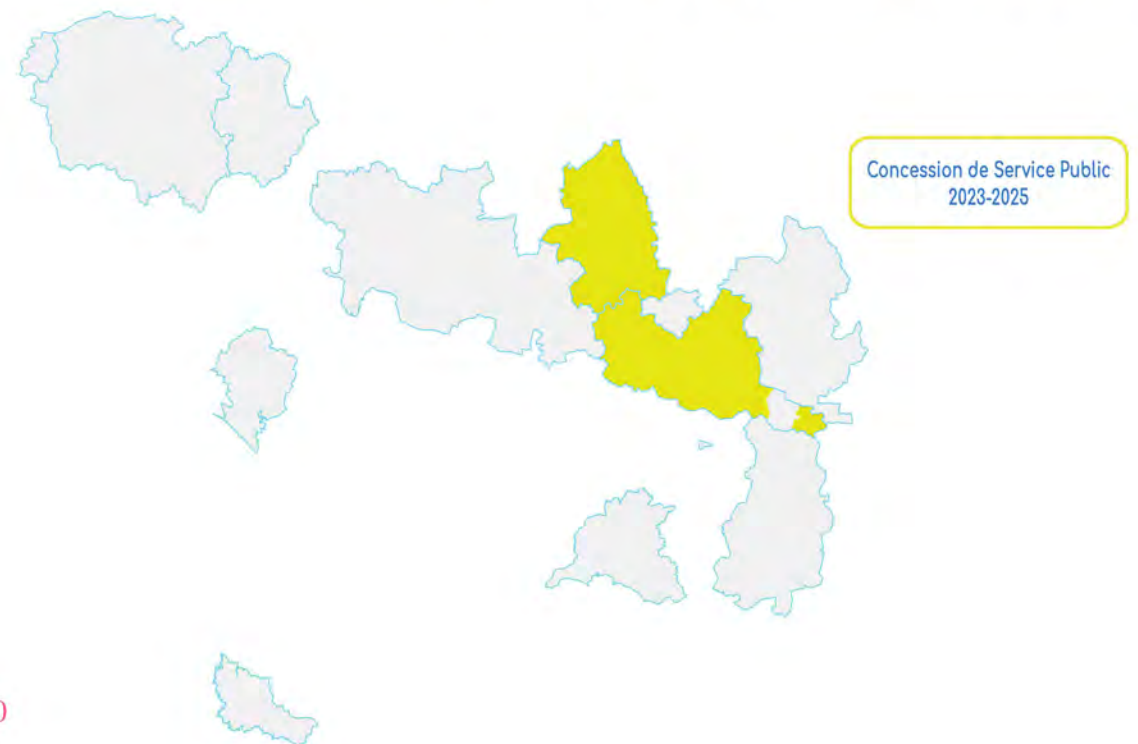


Choix du mode de gestion par le Comité Syndical
le 3 décembre 2021

Procédures mise en oeuvre pour la compétence Production en 2022



Procédures mise en oeuvre pour la compétence Distribution en 2022



1 Programme ECOD'O 2020



Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.

Partenaires : Etat, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Bretagne, **Eau du Morbihan**, Lorient agglomération, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Vannes, Morbihan tourisme, SAUR.



Objectifs :

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises sur les économies d'eau, dans la continuité du programme ECOD'O 2020
- Sensibiliser les entrepreneurs sur l'optimisation de la ressource en eau
- Identifier des actions d'économies d'eau

Bilan 2020 :

- Réalisation de 31 diagnostics en entreprise, représentant une consommation de 5, 28 Mm³ = un potentiel d'économie de 1 Mm³
- Publication d'un guide des bonnes pratiques
<https://fr.calameo.com/read/00291673638f3449f7e41>

- 2 ateliers thématiques
- Communication : 10 portraits d'entreprises (4 capsules vidéos et 6 portraits écrits)

Programme 2021 :

- Soutien financier : 10 000 €
- Participation au Comité de Pilotage
- Appui technique
- Intervention en atelier thématique

Intervention de Eau du Morbihan :

- Soutien financier : 10 000 €
- Participation au Comité de Pilotage
- Appui technique
- Intervention en atelier thématique
- Elaboration d'un questionnaire en ligne



Pour en savoir plus :

<https://www.morbihan.cci.fr/developper-votre-entreprise/accompagner-vers-le-developpement-durable/optimiser-la-ressource-eau>

2022 : poursuite du programme (régionalisation de la démarche, approche transversale et territorialisée)

2 De l'Eau pour Demain



Maîtres d'Ouvrage en partenariat : SDAEP 22, SMG 35, Eau du Morbihan, Conseil départemental du Finistère, BRGM.



Partenaires financeurs : Région Bretagne, agence de l'Eau Loire-Bretagne.



Contexte : changement climatique et tensions accrues sur la ressource.

Objectifs :

- Programme 2021-2022
- Mieux connaître et appréhender les usages de l'eau (Observatoire des consommations) à partir du réseau public
- Caractériser la vulnérabilité et la résilience des ressources en eau
- Développer des stratégies de gestion de la ressource.

Actions 2021 :

- Engagement des différentes actions du projet en 2021
- Conférence de présentation le 3 février 2022 auprès de 80 participants



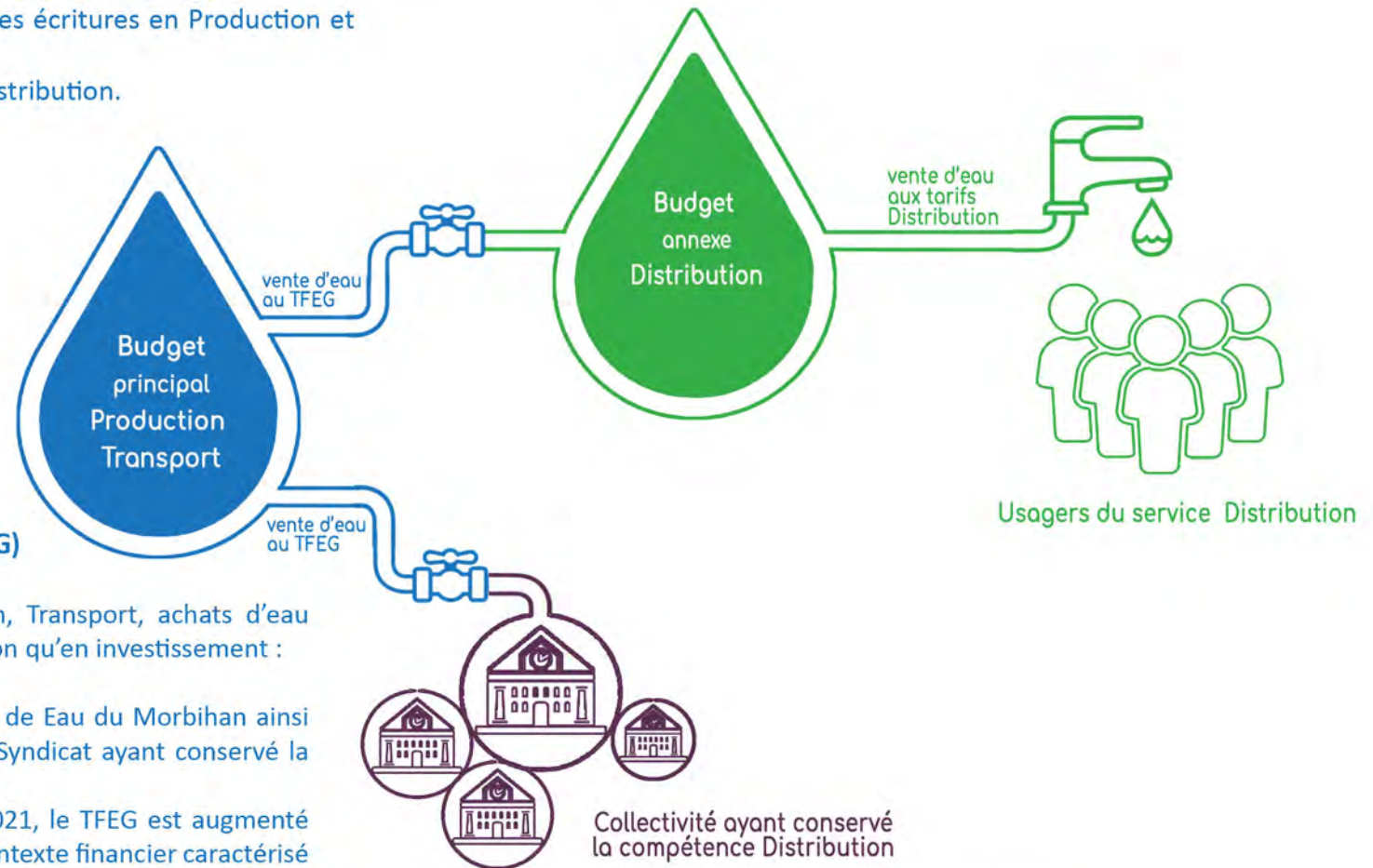
2022 : organisation de webinaires thématiques, finalisation des actions et restitutions



Budgets

La structure budgétaire de Eau du Morbihan s'articule autour :

- d'un budget principal retraçant les écritures en Production et Transport,
- d'un budget annexe dédié à la Distribution.



Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)

Intègre les coûts communs de Production, Transport, achats d'eau extérieurs et sécurisation tant en exploitation qu'en investissement :

- s'applique au budget Distribution de Eau du Morbihan ainsi qu'aux collectivités membres du Syndicat ayant conservé la compétence Distribution,
- maintenu à 0,64 € HT / m³ en 2021, le TFEG est augmenté de 2 centimes en 2022 dans un contexte financier caractérisé par :
- un fonds de roulement en diminution chaque année (affecté en priorité aux investissements),
- une hausse mécanique des dépenses de gestion liée notamment aux rémunérations des exploitants.

Prix de l'eau

Les tarifs sont votés par l'Assemblée délibérante l'année précédant leur application. Le Comité Syndical réuni en séance le 8 décembre 2020 a approuvé les tarifs 2021.



Le tarif de vente d'eau aux usagers du service Distribution

Repose sur :

- une part fixe (abonnement) établie en fonction du diamètre du compteur utilisé ou forfaitairement;
- une part variable (consommation) calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et des prix unitaires du m³ :

Tarif bleu :

- de la tranche 0 à 30 m³ : stabilisation du tarif
- de la tranche 31 à 500 m³ : stabilisation du tarif
- au delà de 500 m³ : + 2 %.

Tarifs jaune et vert :

- + 6 %

Composition de la facture eau potable type 120 m³/an



Lo T.V.A. revenant à l'Etat

La redevance de pollution domestique (décidée par l'agence de l'Eau)

La part fixe

Part proportionnelle à la consommation

Évolution de la facture type 120 m³ depuis 2012 (en € hors taxe et redevance)



Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Tarifs BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59 €	1,59 €
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67 €	1,67 €
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,35 €	1,38 €
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,25 €	1,32 €
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : Janvier-juin et novembre-décembre	0,95 €	1,00 €
	Période d'été : Juillet-octobre	1,01 €	1,07 €

Par ailleurs au 01/01/21

Tarifs spéciaux

Usages agricoles

Regroupement des compteurs m³ au tarif bleu

Usages Communaux

1.32€/m³

Bornes de puisage

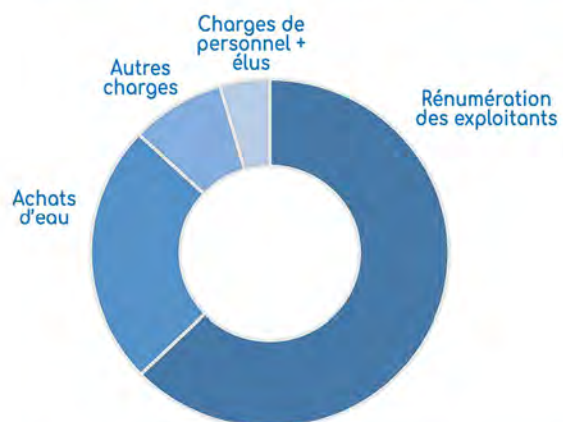
1.38 €/m³



Exploitation des services en 2021

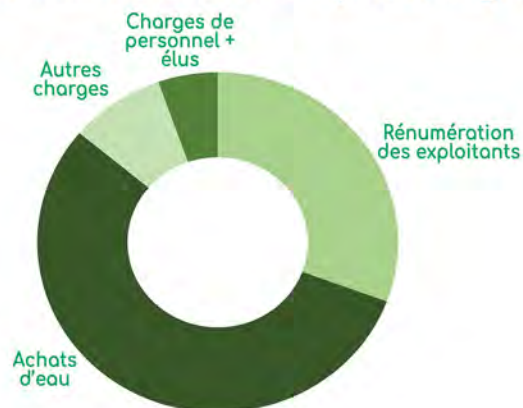
En Production-Transport, les résultats d'exploitation 2021 intègrent des recettes exceptionnelles liées à des régularisations avec Lorient Agglomération et des fins de contrats d'exploitation. Le résultat définitif de la section, avec la reprise des résultats antérieurs, termine sur un excédent d'exploitation de 7 570 000 €.

Production-Transport
16 millions d'euros de dépenses de gestion



En Distribution, des résultats d'exploitation 2021 excédentaires qui seront affectés à l'autofinancement des investissements.

Distribution
12.5 millions d'euros de dépenses de gestion



fusion Production-Transport

Évolution des dépenses d'investissement
(en millions d'euros)

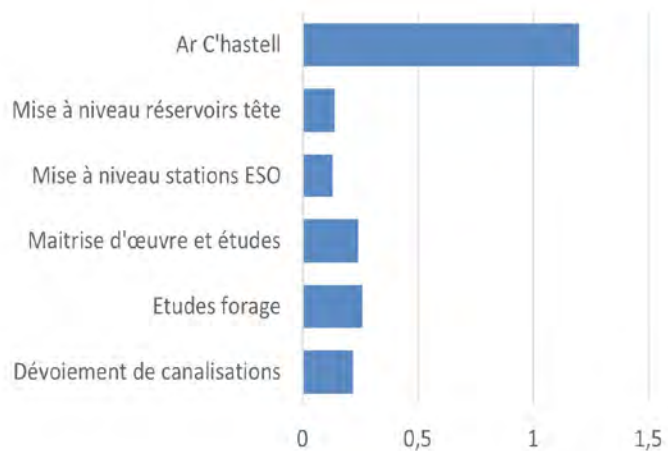
Investissements en 2021

En Production-Transport, pour des raisons de calendrier, le niveau des dépenses de travaux est moins élevé que l'année précédente (les années 2020 et 2021 étaient consacrées à de gros projets structurants).

En Distribution, l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée aux travaux d'investissement n'avait pas été consommée dans sa totalité en 2020 en raison de la crise sanitaire. Le retard est compensé en 2021 conformément à la programmation engagée.



Production-Transport : principaux programmes (en M€)



Distribution : principaux programmes (en M€)



Maîtrise de l'endettement

Le recours à l'emprunt constitue une source essentielle de financement des investissements.

Au 31 décembre 2021, l'encours consolidé de la dette s'établit à hauteur de 77,6 M€ comme suit :



Capacité de désendettement (en années) au 31 décembre 2021



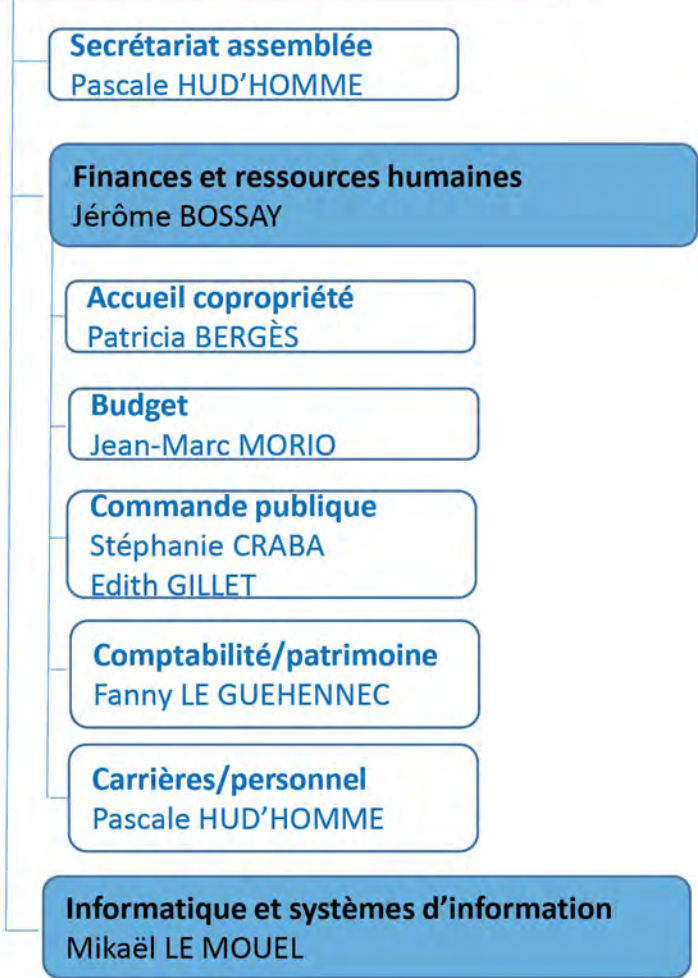
La dette se mesure au moyen d'indicateurs financiers de solvabilité. Parmi ces indicateurs, la capacité de désendettement (durée d'extinction de la dette) traduit en nombre d'années, la capacité théorique d'une collectivité à rembourser sa dette, en y consacrant son autofinancement et sans investir.



Organigramme des services
au 30/05/2022

DIRECTION
DGS : Françoise JÉHANNO
Adjoint : Marie ANDRÉAN
Accueil/secrétariat direction : Morgane GRANDIN

POLE RESSOURCES



POLE TECHNIQUE



Eau du Morbihan a développé une politique de communication, d'information et de transparence sur la conduite du service, ainsi que de pédagogie sur le fonctionnement, du prélèvement dans le milieu jusqu'au robinet de l'abonné.

1 Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Contexte :

- Commission réglementairement obligatoire.
- Constituée de représentants d'associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement ainsi que de représentants élus de Eau du Morbihan.

Objectif :

Informers les abonnés du fonctionnement du service.

Actions :

- 2 réunions
- Présentation des rapports d'activités, examen des projets de grille tarifaire 2022, présentation de la problématique métabolites.

2 www.eaudumorbihan.fr

Contexte :

Volonté de transparence et d'information sur l'activité de Eau du Morbihan pour le public comme pour les membres et les élus.

Mise en ligne :

- Article d'information sur les travaux en cours.
- Rapports, délibérations, documents budgétaires ...
- Dossiers de séances et de travail en Espace Privé (accès réservé aux membres de Eau du Morbihan et de la CCSPL).

3 Outil pédagogique et vidéos de la nouvelle unité de Production Ar C'hastell (Tréauray II)

Contexte :

Construction d'une nouvelle unité de Production de 1 000 m³/h et tour de prise au barrage de Tréauray.

Objectif :

- Informer les élus et le public sur le contexte de ce projet, en lien avec la sécurisation départementale.
- Faire appréhender les enjeux d'un chantier de construction.
- Illustrer les éléments de process de traitement.

Actions :

Publication sur le site 3 vidéos sur www.eaudumorbihan.fr





4 Motion design présentant les chiffres clés 2021

Contexte :

Publication des rapports sur le prix et la qualité du service.

Objectif :

- Faciliter l'accès aux données techniques, financières et indicateurs
- Mettre à disposition des membres et du public un outil pédagogique permettant d'appréhender le fonctionnement du service.

Action :

Réalisation et mise en ligne d'un outil "Motion Design" sur le site eadumorbihan.fr.

5 Site Internet dédié aux économies d'eau

Contexte :

Une tension récurrente sur la ressource et une demande en eau en augmentation.

Objectif :

Sensibiliser les abonnés aux économies d'eau et proposer des bons gestes et astuces.

Actions :

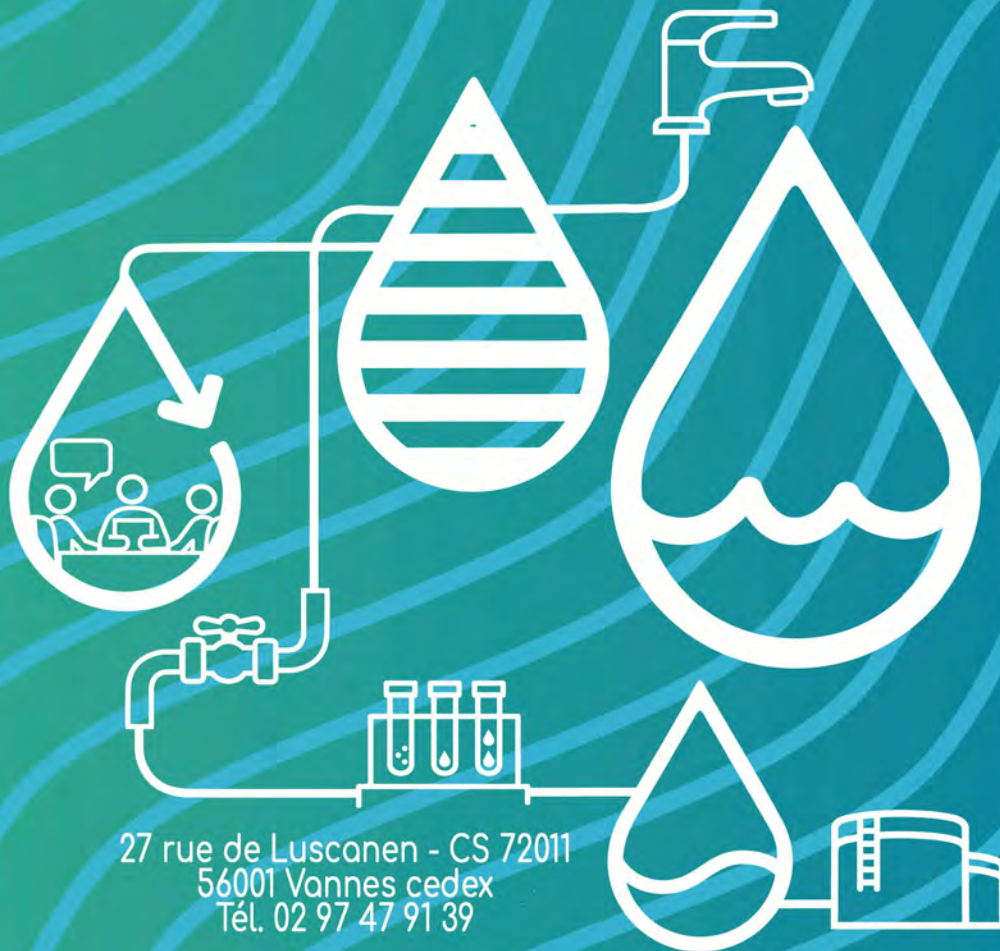
- Poursuite de la Campagne #laissepascouler engagée en 2019,
- Site laissepascouler.fr,
- Réseaux sociaux.



service public d'eau potable



service public d'eau potable



27 rue de Luscanen - CS 72011
56001 Vannes cedex
Tél. 02 97 47 91 39

www.eaudumorbihan.fr



respecto 100

Impression : Golfimprim - Vannes 02 97 42 40 00

Mentions légales :
Directeur de la publication : Dominique RIGUIDEL
Co-directrice de la publication : Françoise JÉHANNO
Rédaction - Conception - Crédits photos : Eau du Morbihan
Edition : septembre 2022